Villefranche-de-Rouergue (12) : Un Soudanais en situation irrégulière poursuit son logeur avec un couteau de 25 cm et dégrade du matériel à l'hôpital ; déjà condamné, il écope de 18 mois de prison et d'une ITF définitive

21/08/2026 à 19h08



Condamné par deux fois, l'homme, en situation irrégulière, a sévèrement dérapé, par deux fois, à Villefranche-de-Rouergue au début du mois de juillet. L'homme, né en 1993 au Soudan, est déjà connu de la justice. À son casier, deux condamnations pour des violences et outrages, sous l'emprise d'alcool et de cannabis. Il est retourné ce jeudi 6 août dans le box du tribunal de Rodez pour des faits assez similaires, qui se sont produits au début du mois de juillet à Villefranche-de-Rouergue.

Après avoir été interpellé très alcoolisé dans les rues de la ville, le trentenaire est conduit à l'hôpital. Là, il dégrade du matériel médical. Un tensiomètre, un moniteur, un appareil

de perfusion… pour un total de 551,64 €. Des altercations ont lieu avec le personnel médical, sur lequel il tente de projeter ses urines, puis l'homme décide de quitter les lieux, le cathéter toujours planté dans sa main.

Il est depuis ce jour incarcéré, avec plusieurs incidents avec le personnel pénitentiaire qui l'ont conduit au quartier disciplinaire. Et ne se souvient de rien de ce qui s'est passé à Villefranche. Face à ce comportement "inquiétant" de la part d'un homme "déjà condamné", le procureur Rigot-Muller demande 18 mois de prison et une interdiction définitive du territoire français.

Centre Presse Aveyron

Merci à Cavalier